

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-356 du 26 Août 1996

portant nomination de Monsieur Franck Arthur AKANNI en qualité de Directeur des Ressources Humaines au Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°96-299 du 18 Juillet 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 Août 1996 ;

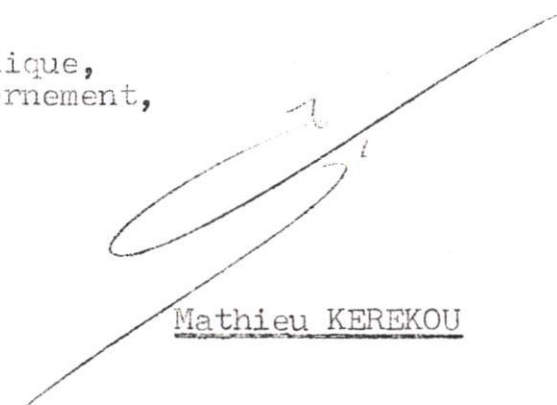
D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur Franck Arthur AKANNI est nommé Directeur des Ressources Humaines au Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme.

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 Août 1996

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

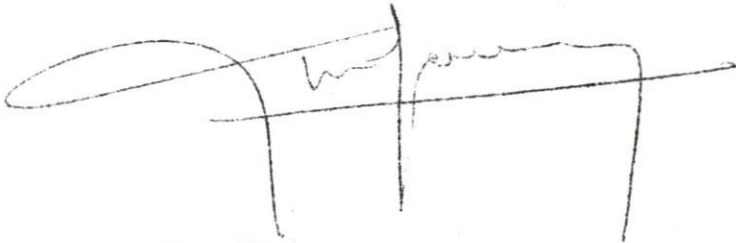
.../...

Le Premier Ministre, chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et des Relations avec les  
Institutions,



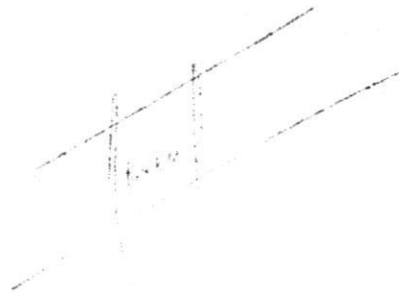
Adrien HOUNGBEDJI

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice, de la Légis-  
lation et des Droits de l'Homme,



Ismaël TIDJANI SERPOS

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MJLDH 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-